

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

Il faut remarquer que grâce à la force de persuasion des députés progressistes conservateurs, qui ont reçu à l'occasion l'aide de mes collègues qui siègent à ma gauche, cette poignée de socialistes auxquels les médias accordent tellement d'attention, le gouvernement en est arrivé à présenter des amendements à son propre bill.

Le député de la circonscription où j'habite, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), n'a toutefois pas cru bon de présenter un amendement à cette mesure législative, et je sais qu'il doit recevoir autant d'appels de ses électeurs que moi.

L'amendement dont nous sommes saisis veut empêcher le gouvernement libéral de continuer à voler les fonctionnaires. Nous appuierons l'amendement dans le cadre de notre offensive contre la position du gouvernement. Pour nous, une entente est une entente, monsieur le Président. Qu'elle soit écrite ou verbale, elle est conclue avec un sens de l'honneur qui semble manquer au gouvernement, bien que l'accord soit consacré par une loi.

Nous regrettons que le gouvernement se soit tourné contre ses fonctionnaires. Ce n'est pas la première fois, et je suis sûr que ce n'est pas la dernière.

Le gouvernement est responsable de l'inflation, tout comme il est responsable des deux millions de chômeurs. Bien entendu, il continue de prétendre qu'il n'y a qu'un million et demi de Canadiens en chômage, mais il oublie les 500,000 qui ont cessé de chercher un emploi.

Il est inacceptable que le gouvernement libéral manque aux engagements qu'il a pris avec les retraités de la Fonction publique et qu'il avait respectés jusqu'à aujourd'hui. Nous nous opposons également à ce qu'il combatte l'inflation aux dépens de ses employés.

Cet amendement est la clé de notre lutte contre le projet de loi C-133. Même s'il est bien tard, nous espérons que le gouvernement se raviserait et fera preuve d'honnêteté vis-à-vis de ses fonctionnaires. C'est ce que nous souhaiterions, mais nous ne faisons pas confiance aux libéraux. C'est pourquoi on a proposé cette clause de limitation de durée, au cas où ce gouvernement resterait en place jusqu'au 1^{er} janvier 1985. Nous savons que dès le premier chèque de 1985, il voudra imposer une dernière limitation de l'indexation des pensions des fonctionnaires et nous faisons notre possible pour l'en empêcher, soutenus par au moins quatre députés du gouvernement.

Peut-être que, convaincus par la force de nos arguments, d'autres libéraux feront preuve de bon sens et voteront pour l'amendement et contre le projet de loi, de sorte qu'ils puissent retourner dans leur circonscription et ne pas craindre de rencontrer des fonctionnaires retraités. Ces gens ont versé leurs cotisations régulièrement et ils pensaient avoir une pension indexée, comme l'entente le prévoyait.

J'espère que le gouvernement appuiera cet amendement, proposé par un de ses députés, et votera contre le projet de loi lui-même.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations en vertu de l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1983 et de mettre aux voix toute question nécessaire pour mettre fin à l'étape du rapport.

La Chambre passe maintenant aux votes inscrits qui ont été différés. Le vote porte sur la motion de M. Gray.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

[Français]

Mme le Président: La première mise aux voix porte sur la motion inscrite au nom de l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Gray).

Un vote affirmatif sur cette motion disposera de la motion inscrite au nom de l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker).

Un vote négatif nécessitera la mise aux voix de la motion de l'honorable député.

(La motion n° 2 de M. Gray, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

● (1750)

(Vote n° 280)

POUR

Messieurs

Allmand	Dionne	Lamontagne
Appolloni (M ^{me})	(Northumberland-	Landers
Bachand	Miramichi)	Lang
Beauchamp-Niquet	Dubois	Laniel
(M ^{me})	Duclos	Lapointe
Bégin (M ^{me})	Dupras	(Charlevoix)
Berger	Erola (M ^{me})	Lapointe
Blais	Ethier	(Beauce)
Blaker	Evans	LeBlanc
Bloomfield	Ferguson	Leduc
Bockstael	Fisher	Loiselle
Bossy	Fleming	Lumley
Breau	Flis	MacBain
Burghardt	Foster	MacEachen
Bussièrès	Fox	MacGuigan
Caccia	Frith	Mackasey
Campbell (M ^{lle})	Garant	MacLaren
(South West Nova)	Gendron	MacLellan
Campbell	Gimai	Maltais
(LaSalle)	Gingras	Marceau
Campbell	Gourd	Massé
(Cardigan)	(Argenteuil-Papineau)	Masters
Chénier	Gourde	McCauley
Chrétien	(Lévis)	McRae
Corbin	Gray	Nicholson (M ^{lle})
Cosgrove	Harquail	Olivier
Cousineau	Henderson	Ostiguy
Cyr	Herbert	Ouellet
Daudlin	Hervieux-Payette	Parent
Dawson	(M ^{me})	Pelletier
De Bané	Hudecki	Penner
de Cornaille	Irwin	Pepin
Demers	Johnston	Peterson
Deniger	Joyal	Pinard
Desmarais	Kaplan	Portelance
Dingwall	Kelly	Prud'homme
Dion	Killens (M ^{me})	Regan
Dionne	Lachance	Robinson
(Chicoutimi)	Lajoie	(Etobicoke-Lakeshore)